



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'organisation de la production et des marchés, et le revenu des producteurs de porcs

B. Thareau

Citer ce document / Cite this document :

Thareau B. L'organisation de la production et des marchés, et le revenu des producteurs de porcs. In: Économie rurale. N°90, 1971. Economie de la production porcine. pp. 117-131;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1971.2165>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1971_num_90_1_2165

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The improvement of breeding techniques, the production rationalization and the organization of the production by producers' associations are not enough to increase the income of pig breeders. The cyclic price variations, the development of powerful firms, both for farm supply and processing, in a liberally oriented Common Market make the profit margin per pig fall regularly : the French breeder, in order to maintain the same income as ten years ago has to double his production. Consequently, the breeders do not benefit from the productivity effort they are producing.

Although the development of producers' associations gives some hope for the future they are not sufficient alone. The breeders realize that they have to go a step further : an aggregate organization of the meat market. This is essential in order to obtain a minimum of security as for the income, but the realization is difficult.

Résumé

L'amélioration des techniques d'élevage, la rationalisation de la production, l'organisation de la production par les Groupements de producteurs, ne pourront suffire à améliorer le revenu des producteurs de porcs. Les fluctuations cycliques des prix, le développement des firmes agro-alimentaires de plus en plus puissantes dans le cadre d'un Marché Commun libéral, jouent en effet un rôle déterminant sur la baisse régulière de la marge par porc produit : l'éleveur français doit, pour s'assurer le même revenu qu'il y a 10 ans, multiplier par 2 sa production. En un mot, les éleveurs ne bénéficient pas des efforts de productivité qu'ils réalisent.

Le développement et le renforcement des groupements de producteurs permettent malgré tout aux éleveurs de porcs d'espérer que l'avenir ne leur sera pas fermé. Toutefois, cette organisation de la production ne peut suffire à elle seule. Aussi, les éleveurs sont-ils conscients de la nécessité absolue d'aller plus loin, vers une organisation globale du marché de la viande. C'est une étape indispensable pour accéder à un minimum de sécurité de revenu. Mais comment y parvenir?

ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET DES MARCHES ET REVENU DES PRODUCTEURS DE PORCS *

par B. THAREAU

Président de la Fédération nationale porcine

L'amélioration des techniques d'élevage, la rationalisation de la production, l'organisation de la production par les Groupements de producteurs, ne pourront suffire à améliorer le revenu des producteurs de porcs. Les fluctuations cycliques des prix, le développement des firmes agro-alimentaires de plus en plus puissantes dans le cadre d'un Marché Commun libéral, jouent en effet un rôle déterminant sur la baisse régulière de la marge par porc produit : l'éleveur français doit, pour s'assurer le même revenu qu'il y a 10 ans, multiplier par 2 sa production. En un mot, les éleveurs ne bénéficient pas des efforts de productivité qu'ils réalisent.

Le développement et le renforcement des groupements de producteurs permettent malgré tout aux éleveurs de porcs d'espérer que l'avenir ne leur sera pas fermé. Toutefois, cette organisation de la production ne peut suffire à elle seule. Aussi, les éleveurs sont-ils conscients de la nécessité absolue d'aller plus loin, vers une organisation globale du marché de la viande. C'est une étape indispensable pour accéder à un minimum de sécurité de revenu. Mais comment y parvenir ?

Production and Marketing Organization and Income of Pig Breeders

The improvement of breeding techniques, the production rationalization and the organization of the production by producers' associations are not enough to increase the income of pig breeders. The cyclic price variations, the development of powerful firms, both for farm supply and processing, in a liberally oriented Common Market make the profit margin per pig fall regularly : the French breeder, in order to maintain the same income as ten years ago has to double his production. Consequently, the breeders do not benefit from the productivity effort they are producing.

Although the development of producers' associations gives some hope for the future they are not sufficient alone. The breeders realize that they have to go a step further : an aggregate organization of the meat market. This is essential in order to obtain a minimum of security as for the income, but the realization is difficult.

Ce rapport analyse l'activité de la Fédération Nationale Porcine depuis plus d'un an, ses revendications, ses actions et l'organisation de la production.

Dans le prolongement des deux dernières assemblées générales, au cours desquelles l'accent avait été mis sur la politique des groupements de producteurs, il est important aujourd'hui d'approfondir les causes de la dégradation progressive du revenu des producteurs de porcs et de préciser les choix du syndicalisme spécialisé.

Tout au long de son combat, le syndicalisme agricole a toujours recherché à défendre deux objectifs essentiels :

— assurer aux producteurs un prix garanti qui leur permette de couvrir les coûts de production et d'obtenir une rémunération normale de leur travail ;

— donner les moyens au maximum d'éleveurs de s'organiser collectivement pour la production et la commercialisation de leurs produits.

Mais sa tâche n'est pas aisée. Face à la concentration des firmes d'amont et d'aval, face à un marché commun de plus en plus libéral, quels sont les moyens dont disposent les producteurs de porcs pour développer leur production, améliorer leurs conditions de travail et obtenir un revenu correct ?

(*) Ce texte est le projet de rapport d'orientation présenté par M. THAREAU, Président de la Fédération Nationale Porcine, lors de l'Assemblée Générale de la FNP le 19 février 1971.

Le rapport s'efforcera, dans une première partie, de situer la production porcine, dans le cadre de l'évolution économique actuelle et de mesurer la portée de la politique européenne présentement poursuivie.

Les répercussions du cycle du porc, la montée des firmes nationales et multinationales, sont autant d'éléments significatifs des fondements de la politique économique actuelle qui accentue les disparités au sein du monde agricole.

Dans une seconde partie, après avoir soulevé les problèmes posés par le développement des groupements de producteurs, le rapport tentera de rechercher

comment une sécurité peut être assurée aux producteurs. Ce cheminement, dans une troisième partie, conduira à préciser les propositions de la Fédération Nationale Porcine en matière d'organisation du marché.

L'ensemble de ces objectifs étant très lié aux possibilités du syndicalisme, la dernière partie du rapport s'attachera à définir les formes d'action syndicale à promouvoir et la coordination souhaitable de la Fédération Nationale Porcine au sein de la Confédération Nationale de l'Élevage avec l'ensemble des organisations d'élevage.

LA PRODUCTION PORCINE DANS L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

A — LA BAISSÉ DE REVENU DES PRODUCTEURS DE PORCS

Une étude récente du Service d'Étude et de Prévision de la Production Porcine (S.E.P.P.) analyse l'évolution de la marge nette dégagée par la production porcine, à partir d'unités d'élevage modernes d'un groupement de producteurs.

Le revenu des agriculteurs qui, pour la grande majorité, effectuent le travail eux-mêmes avec l'aide de leur famille, correspond à la somme de la rémunération du travail, du salaire de direction et de la marge nette. Sur une période de neuf années, représentée par les trois derniers cycles, le revenu par unité produite (porc charcutier ou truie) a diminué dans de fortes proportions.

Tableau 1. — Evolution du coût de production et du revenu des producteurs depuis 1961 (Source SEPP)

Coût de production	Cycle 1961-1962-1963	Cycle 1964-1965-1966	Cycle 1967-1968-1969
<i>Porc charcutier</i>			
Achat du porcelet	90,20	99,15	99,51
Achat aliments	140,19	154,84	171,42
Autres frais	31,67	34,39	38,60
	262,06	288,38	309,53
Coût de production	262,06	288,38	309,53
Produit de la vente	316,39	344,32	341,20
Revenu du producteur (main-d'œuvre + salaire de direction + marge nette)	54,33	55,94	31,67
<i>Porcelets</i>			
Achat de truie (25-30 kg)	181,28	199,25	200,00
Achat aliments	688,55	760,54	841,96
Autres frais	340,04	274,02	430,67
	1.209,87	1.333,81	1.472,63
Coût de production	1.209,87	1.333,81	1.472,63
Produit de la vente *	1.696,93	1.865,23	1.872,16
Revenu du producteur (main-d'œuvre + salaire de direction + marge nette)	487,06	531,42	399,53

* Vente de 16 porcelets au prix cotation nationale + 300 F réforme truie sur 2 ans et demi.

En clair, les conclusions de cette étude permettent d'affirmer qu'en moins de dix ans, un producteur, pour conserver le même revenu, a dû multiplier sa production annuelle par deux pour les charcutiers et l'accroître de 50 % pour les porcelets.

Les efforts de modernisation, d'amélioration de la productivité, ont permis à de nombreux producteurs de diminuer leurs coûts de production au prix d'investissements supplémentaires. Toutefois, ils n'ont pu suffire à compenser la diminution de rentabilité.

Cette diminution du revenu par porc charcutier commercialisé, ou par truie en production, s'est accentuée au moment de l'ouverture du Marché Commun et de la pénétration massive des porcs belges et hollandais en France.

La concurrence de plus en plus massive, au sein d'un marché élargi aux dimensions de la communauté, loin d'atténuer les effets du cycle du porc, n'a fait que les aggraver.

B — LE CYCLE DU PORC

Le cycle du porc est déjà connu depuis très longtemps, mais surprend toujours par sa régularité. L'expliquer par la spéculation des agriculteurs inorganisés ne tient pas seulement de la facilité, mais également du refus d'analyser plus à fond l'évolution économique de la production porcine en rejetant la responsabilité sur les éleveurs qui en sont toujours les premières victimes.

Les fluctuations saisonnières et cycliques des prix du porc et du porcelet, reflètent les problèmes posés par l'adaptation de l'offre à la demande et les rapports de force qui existent sur le marché.

1 — Le changement des structures de production

A chaque période de prix bas, de nombreux producteurs sont contraints d'arrêter l'élevage de porcelets ou de porcs charcutiers. Car, non seulement ils ne peuvent plus rémunérer leur travail, mais perdent de l'argent avec chaque porcelet ou porc produit. Le fléchissement de l'offre qui s'ensuit, conduit à une hausse des prix de vente.

Parallèlement, de nombreux agriculteurs, devant la nécessité de se spécialiser, construisent des ateliers de production modernes ou, tout simplement, augmentent leur activité, pour compenser la baisse de revenu par unité produite.

L'excédent d'offre qui en résulte aboutit à nouveau à une baisse des prix catastrophique pour tous les producteurs. Contraints d'amortir leurs investissements, les agriculteurs qui ont construit doivent poursuivre leur production.

La périodicité régulière du cycle n'est que la conséquence des délais nécessaires à la mise en production

de nouvelles truies, pour aboutir à la commercialisation des porcs charcutiers.

2 — L'organisation des producteurs reste insuffisante

L'information des producteurs ne peut suffire à pallier les mécanismes du cycle du porc qui, en dernière analyse, est la manifestation des changements structurels au sein de la production porcine, le remplacement de petites unités par des unités de plus en plus importantes.

L'organisation de la production, en renforçant le pouvoir des producteurs, permet d'atténuer les effets du cycle.

Il est, en effet, possible aux producteurs organisés de négocier, comme en 1971, des interventions plus efficaces de la part des Pouvoirs Publics. Mais, à moins d'une planification rigoureuse, l'organisation de la production, par les groupements de producteurs, ne pourra suffire à faire disparaître les fluctuations importantes des prix du porc. Chaque groupement a, en effet, de plus en plus tendance à se situer comme une entreprise concurrente des autres, tant pour recruter de nouveaux adhérents, que pour conquérir des marchés.

Il est significatif que, sur le marché mondial des composants électroniques, les fluctuations cycliques de prix sont encore plus importantes que sur les marchés des produits agricoles. Ce mécanisme traduit la concurrence acharnée que se livrent les quelques grandes firmes internationales pour conquérir les marchés de nouveaux produits (Le Monde 14-11-70) jusqu'à l'absorption des firmes les plus fragiles par les plus grosses qui ont, dans la plupart des cas, une activité multiple.

L'ouverture des frontières et la mise en place du règlement communautaire de la viande porcine, loin d'atténuer les fluctuations cycliques du marché, ont largement contribué à accroître leurs effets sur les producteurs. Aussi, malgré les tentatives des Hollandais de produire à contre-cycle, les fluctuations des prix n'ont pas eu tendance à se centraliser, mais à entrer rapidement en concordance.

UNE POLITIQUE EUROPEENNE LIBERALE ET CAPITALISTE

La négociation européenne sur les produits animaux est venue après la négociation particulière sur les productions céréalières. Dès le départ, les productions porcines et avicoles ont été considérées comme dérivées des productions céréalières pour des raisons techniques (comme grands consommateurs de céréales transformées). Ces considérations semblent cependant avoir abusivement justifié une réglementation ne donnant qu'une protection toute théorique aux producteurs.

1 — Un règlement théorique, contraire aux intérêts des producteurs

Le prix d'intervention est fixé à un niveau tel qu'il n'assure aucune garantie de revenu aux producteurs de porcs. Seuls ceux qui peuvent se procurer des aliments à bas prix et se trouvent près des centres de consommation, peuvent espérer ne pas être trop pénalisés en période de crise.

— Le déclenchement des interventions n'est pas automatique, comme par exemple, en production bovine. Il est lié aux décisions du comité de gestion ; celui-ci est habilité à prendre une décision quand la moyenne théorique européenne descend au-dessous du prix de base. Ce mécanisme, qui ne tient pas directement compte des prix constatés dans les régions les plus excentriques, par rapport aux régions de consommation, ne fait qu'accentuer les disparités créées par le marché.

— Les calculs théoriques effectués pour l'établissement d'une moyenne européenne se réfèrent encore à des coefficients plus ou moins artificiels. La mise en application d'une grille européenne, maintes fois retardée, apportera sans doute quelques améliorations dans les mécanismes de constatation des cours qui se veulent plus proches de la production.

— La constatation des disparités de prix, relevées dans les différents pays (en particulier le Luxembourg et l'Italie), démontre clairement les échecs d'une politique européenne pourtant basée sur la libre circulation des produits et la fluidité du marché.

2 — Une politique libérale

Dans la hantise d'excédents permanents de la viande porcine, la réglementation européenne a opté pour un simple encadrement des mécanismes du marché, écartant délibérément un choix en faveur du revenu des producteurs.

L'absence totale d'action sur le marché des porcelets ne fait que confirmer cette situation. Cette orientation est bien loin des grandes déclarations du Traité de Rome, pour une amélioration des conditions de revenu et de travail de tous les agriculteurs de la C.E.E.

La recherche d'une politique de prix bas permet, non seulement d'éviter des interventions coûteuses de la part des Pouvoirs Publics, mais aussi, d'accélérer l'élimination des producteurs de porcs en difficulté. Elle se situe dans la perspective d'une politique de l'indice, sacrifiant ainsi une catégorie sociale dans le but d'accélérer la croissance industrielle, tout en préservant une pression constante sur les salaires du secteur industriel.

La politique française se situe dans les mêmes perspectives, le maintien prolongé et abusif des montants compensatoires après la dévaluation du franc de 1969, a lourdement pénalisé les producteurs français, en aboutissant à subventionner les importateurs de porcs bel-

ges et hollandais. Leur maintien manifeste la grande fragilité de la construction européenne, par rapport aux manipulations monétaires, et renforce le mécontentement et l'hostilité des producteurs à une politique communautaire, plus soucieuse de bâtir une Europe du commerce et des firmes, qu'une Europe des producteurs.

3 — Les projets de réforme

Les projets de réforme de l'agriculture, proposés par la Commission de Bruxelles et présentés par M. Mansholt, s'orientent plus vers l'aide à un nombre limité d'exploitations capables d'atteindre des structures compétitives.

Le projet du 29 avril 1970 allait même jusqu'à proposer que seules les productions porcines et avicoles, faites dans des exploitations pouvant fournir 50 % de l'alimentation, seraient susceptibles d'être encouragées. Une telle proposition va évidemment à l'encontre de toute possibilité de complément de revenu.

Parallèlement, à la suite de la réévaluation du mark, qui a conduit à une perte de revenu non négligeable pour les agriculteurs d'outre-Rhin, le gouvernement allemand a obtenu d'établir lui-même les modalités d'aides directes aux agriculteurs allemands. Le plan ERTL, qui doit prendre effet au début de l'année 1971, prévoit de soutenir les investissements des exploitations qualifiées de rentables et d'aider temporairement les agriculteurs contraints d'abandonner progressivement leur activité parce que non compétitifs.

4 — Elargissement de la C.E.E.

Les perspectives d'élargissement de la C.E.E. vers la Grande-Bretagne et le Danemark, loin d'être rassurantes pour les producteurs français, ne peuvent qu'accroître leur inquiétude devant l'avenir. En effet, au fur et à mesure de la construction européenne, les éleveurs de porcs voient leur revenu de plus en plus compromis. Les fondements même du marché commun, le libre échange et la concurrence capitaliste, se traduisent par une sélection accrue des agriculteurs, contraignant les plus mal placés par rapport à la logique de la croissance industrielle, à abandonner leur activité.

D — LA CROISSANCE DES FIRMES AGRO-ALIMENTAIRES

1 — L'aval

La transformation croissante des produits agricoles, la recherche de produits de plus en plus élaborés offerts à la consommation, comportent à l'évidence de grands risques pour le producteur.

En effet, la valeur du produit agricole tend à baisser régulièrement dans le produit présenté à la consommation par rapport aux frais engagés dans la préparation, le conditionnement et la prospection commerciale.

De plus, les entreprises de transformation et de distribution situées en aval, occupent une place stratégique dans le cheminement du produit. Elles peuvent ainsi prélever une part croissante de sa valeur, faire pression à la baisse quand elles représentent un pouvoir d'achat important. Les grandes surfaces de vente, en particulier, imposent des conditions de crédit qui leur permettent de faire assurer leur propre financement par les producteurs situés en amont.

Le rapport de la commission Vedel souligne d'ailleurs que « l'industrie retient une part des gains de productivité réalisés en amont et ne diffuse guère ses propres performances au bénéfice de sa clientèle ».

Ce contrôle par l'industrie de transformation, ce transfert des gains de productivité, s'effectuent par l'intermédiaire du marché. Le niveau moyen des prix du porc (en tendance) baisse en effet régulièrement de 1 à 2 % par an en francs constants sans pour cela se répercuter au stade du commerce de détail.

2 — L'amont

En amont de la production, les firmes d'aliments du bétail jouent fréquemment un rôle de domination économique des agriculteurs.

L'existence de « contrats léonins » est beaucoup moins fréquente que dans le secteur avicole ou des veaux en batterie. Mais, en assurant à l'ensemble des services techniques des cautions pour le financement des bâtiments d'élevage, une rémunération forfaitaire, ces mêmes firmes accentuent leur position de force.

Soucieuses de rentabiliser au mieux leurs propres investissements, les firmes d'amont mettent en place une sélection accrue des agriculteurs en travaillant avec un nombre limité de grosses unités de production.

3 — Intégration et internationalisation des firmes

Deux grands phénomènes caractérisent l'évolution récente des entreprises de l'économie porcine :

- D'une part, l'intégration ou coordination entre les firmes situées à différents stades de la filière porc ;
- D'autre part, l'internationalisation de ces mêmes firmes.

La coordination verticale, dont l'initiative revient le plus souvent aux secteurs de la distribution (Casino en France, G.E.G. en Allemagne, A. Heign aux Pays-Bas), ou de la transformation (Unilever : Vrox Hartog aux Pays-Bas, Woll's en Grande-Bretagne, Schweissfurth en Allemagne, etc...), assure à ces groupes puissants une position stratégique sur le marché.

L'internationalisation (1) permet à ces mêmes groupes financiers d'échapper à la pression des Pouvoirs

(1) Le caractère international est, soit la conséquence de l'implantation à l'étranger de groupes spécialisés (Olida-Caby en France, Schweissfurth en Allemagne, Vismara en Italie), soit l'intérêt pour la charcuterie de groupes déjà diversifiés (Unilever, la Compagnie de l'Est avec Plumerose au Danemark, Générale Alimentaire, Gervais-Danone, G.S. Nord en France, etc...).

Publics et de développer une stratégie pour maximiser leurs profits.

4 — Les conséquences pour les producteurs

La concentration accélérée des firmes leur permet d'avoir une position dominante sur le marché et d'imposer leurs prix à la production et à la distribution.

Elles le font d'autant plus aisément qu'elles reportent sur l'agriculteur tous les aléas qu'elles n'ont pu éliminer (sanitaires, techniques, etc...).

— Sélectionnant les producteurs en ne retenant que ceux qui apparaissent les plus rentables du point de vue de la firme, elles accentuent les clivages au sein des agriculteurs.

— A ce clivage, entre producteurs, elles ajoutent une différenciation entre régions riches et régions pauvres. Les critères d'implantation ne se faisant qu'en fonction des intérêts de la firme et des possibilités de contrôle de la production.

La montée des firmes agro-alimentaires nationales et multinationales, s'inscrit dans les perspectives de la politique économique actuelle.

Les travaux préparatoires du VI^m Plan, en mettant l'accent sur la croissance industrielle et l'efficacité économique, semblent non seulement confirmer mais aussi accélérer l'évolution en cours.

E — LES PERSPECTIVES DU VI^m PLAN

Dans le cadre des travaux préparatoires du VI^m Plan, la mise en place d'un « Intergroupe Porc » a permis aux représentants de la Fédération Nationale Porcine d'exprimer les positions du syndicalisme en vue d'une amélioration du revenu des producteurs et du développement de la production porcine (cf. doc. 1 912, juillet 1970).

Mais, il apparaît clairement dans le rapport général approuvé par la loi du 9-7-1970, que les agriculteurs, et en particulier les éleveurs, ne participeront guère à l'amélioration générale escomptée.

1 — Les principales options du VI^m Plan

Le VI^m Plan mettra donc l'accent sur la nécessité d'une accélération du taux de croissance de la production industrielle, permettant à notre industrie d'augmenter son poids dans l'activité nationale, de renforcer son dynamisme et sa vigueur et de participer, dans de bonnes conditions, aux restructurations à l'échelle européenne que rend indispensable l'accentuation de la concurrence internationale.

La priorité ainsi accordée à l'industrie se traduira en particulier par la canalisation vers ce secteur de ressources financières abondantes et adaptées à ses possi-

bilités d'accueil et par un vigoureux effort de formation professionnelle (2).

Face à la concurrence internationale, le Plan se base sur la nécessité d'une croissance axée sur une industrie compétitive. L'objectif principal s'exprime par le choix délibéré de laisser jouer les mécanismes du marché libéral, dans le cadre d'un marché de plus en plus large, européen et international. Pour permettre à l'économie française de supporter le choc de cette concurrence, plusieurs options ont donc été réaffirmées :

— Accélérer le taux de croissance industrielle ;

— Consolider les entreprises ayant déjà une position dominante sur le marché (sidérurgie, chimie, construction aéronautique, etc...) ;

— Renforcer la concentration et la spécialisation des entreprises industrielles françaises, quitte à abandonner certains secteurs trop en difficulté.

Une telle croissance industrielle demande un très gros effort d'investissement. Il faut donc encourager les entreprises à améliorer leurs profits pour faciliter leur autofinancement. D'autre part, les investissements publics devraient donner priorité aux secteurs productifs, souvent au détriment des investissements collectifs et sociaux.

Enfin, cette action étant insuffisante, il faudra accueillir favorablement les investissements étrangers, tant dans le commerce que dans l'industrie.

Les risques d'inflation, de déséquilibre prolongé du marché de l'emploi, laissent présager des coûts sociaux très élevés. Le Président de la République lui-même, l'a souligné lors de sa dernière conférence de presse :

« Mais, même si je mets à part l'élément extérieur, je dirai qu'on pourrait probablement se fixer un taux plus élevé (d'expansion), et qu'on pourrait même l'atteindre sans inflation à une condition, c'est d'aggraver sérieusement la pression fiscale. Je ne suis pas sûr que ceux qui réclament un taux plus élevé soient en même temps partisans de l'augmentation de la pression fiscale et j'ajoute que la France est un pays en pleine mutation, où il y a encore des transformations considérables qui s'imposent et que toutes les mutations et toutes les transformations se traduisent finalement par des douleurs humaines et qu'à aller trop vite et à trop bouculer, c'est de la souffrance humaine que l'on fabrique ».

Au-delà des précautions oratoires du Président de la République, il s'agit d'un choix délibéré pour la croissance industrielle dans un contexte libéral. Il faut savoir que cette croissance ne se fera pas sans sacrifier délibérément un très grand nombre d'agriculteurs.

Ainsi, le gouvernement et les milieux industriels admettent que les régions d'élevage soient un réservoir de main-d'œuvre et donc un volant de chômage.

2 — Des difficultés accrues pour le secteur agricole et l'élevage en particulier

« Au carrefour de la politique économique et sociale : l'agriculture ». Ce titre, employé dans le rapport général du Plan est particulièrement significatif de la politique gouvernementale pour les cinq prochaines années. *L'évolution du revenu des agriculteurs*

Malgré les prévisions établies au début du V^me Plan pour un rattrapage du revenu agricole, la réalité s'est avérée tristement défavorable à l'agriculture.

Tableau 2. — Taux moyen d'accroissement des revenus annuels

	Prévisions 1965-1970	Réalisations 1965-1970
Salaires nets moyens	3,8	4,5
Entrepreneurs non agricoles	3,8	5,5
Revenu brut d'exploitations agricoles .	4,8	3,3

Les prévisions pour la période du VI^me Plan se situent délibérément en-dessous de l'amélioration du revenu des autres catégories sociales et ceci malgré la mise en place de nouveaux comptes (4,2 %, au lieu de 3,9 % pour le premier calcul). Elles traduisent une différence de 16 % sur la durée du Plan avec les autres catégories sociales.

Il nous faut souligner que cette évolution moyenne cache de fortes disparités, suivant les régions, les productions et les superficies exploitées.

Avec les autres organisations agricoles, nous ne pouvons admettre une dégradation des revenus agricoles.

3 — Une plus grande sélectivité des aides

Pour améliorer l'efficacité économique des aides, tout en limitant leur coût, le VI^me Plan préconise de mettre en œuvre une nouvelle hiérarchie des prix des productions agricoles pour limiter les risques de surproduction. Au cas où elle s'avérerait insuffisante, le gouvernement demanderait aux agriculteurs de participer à la résorption des excédents.

Pour améliorer la compétitivité de la production en développant l'organisation, le Plan propose de lier progressivement l'attribution des aides aux efforts d'organisation réalisés par les agriculteurs eux-mêmes pour s'adapter aux conditions modernes de la production et du marché.

M. Michel Cointat, nouveau Ministre de l'Agriculture, a, dans une tribune libre du Monde du 26 novembre 1969, souligné notamment les disparités dans l'attribution des aides à l'agriculture et réaffirmé la nécessité

(2) Rapport sur les grandes options du VI^me Plan, page 170.

de renforcer l'organisation de la production. Constatant d'une part que la paysannerie coûtait de plus en plus cher à l'Etat, et, d'autre part qu'un million trois cent mille éleveurs voyaient leur revenu stagner, il écrivait :

« Quelque chose ne va pas » et il constatait : « le fermier qui gère 10 hectares perçoit 3.200 F de la part de l'Etat et l'exploitant de 100 hectares perçoit 32.000 F par an. On donne ainsi une cadillac de plus à celui qui en a déjà une. Il est urgent qu'une politique sélective d'aide aux hommes soit mise progressivement en place, sinon la marmite agricole sautera. Il serait également souhaitable que les crédits publics cessent d'être des crédits de mendicité et deviennent des crédits d'efficacité, octroyés en échange d'un effort d'organisation de la part des agriculteurs ».

Le syndicalisme agricole ne peut que souhaiter l'application d'un tel programme, les vendeurs d'espoir et d'enthousiasme ayant trop souvent découragé les producteurs avec leurs promesses, sans contribuer pour autant à l'amélioration de leur revenu.

La réservation progressive des aides aux producteurs organisés, en matière d'encouragement à la production et aux investissements, répond aux choix réaffirmés à plusieurs reprises par la Fédération Nationale Porcine, pour une organisation de la production et du marché ; mais, une telle option ne saurait s'assimiler à la volonté exprimée par certains d'accentuer la sélection entre les agriculteurs. L'action doit être conduite de manière à permettre au maximum de producteurs d'accéder progressivement à une production organisée et ne doit en aucun cas se borner à soutenir exclusivement ceux qui sont dans l'organisation.

Ce problème est particulièrement aigu en matière de soutien du marché, où l'intervention de l'Etat doit se soucier de protéger au mieux l'ensemble des agriculteurs, victimes des aléas du marché.

Constatant qu'il y a une aggravation des disparités au sein de l'agriculture, entre agriculteurs et entre régions, le rapport du Plan montre très clairement que les orientations actuelles de la politique économique ne peuvent répondre que très partiellement aux besoins d'une politique de revenu en agriculture et qu'une partie des agriculteurs devra donc trouver une solution à ses difficultés, en dehors de l'activité agricole.

On s'oriente donc, dans les prochaines années, vers le développement d'une politique sociale d'aménagement de l'espace rural et de conservation de la nature. Il en résulte que les actions sociales représenteront un pourcentage de plus en plus important du budget de l'agriculture, comme le prouve déjà celui de 1971, dans lequel les crédits aux investissements productifs sont sacrifiés.

4 — Les fondements de la politique préconisée

Les options du VI^m Plan et leurs conséquences prévisibles pour l'agriculture, traduisent un renforcement

de la politique libérale et capitaliste, basée sur le marché et la croissance des firmes.

Le rapport Vedel, dans une approche très technocratique, précisait déjà les perspectives d'évolution de l'agriculture. A ce propos, nous pouvons reprendre l'analyse faite par M. Jean Fiquet au dernier Congrès de la CNMCCA, qui précise les fondements de la politique préconisée.

« Il nous paraît intéressant de montrer que la politique proposée et les résultats auxquels elle aboutit sont cohérents à partir du moment où l'on accepte d'appliquer à l'agriculture :

- Un modèle de développement de type industriel ;
- Un système d'économie libérale, concurrentielle et capitaliste.

Accorder une priorité absolue au problème de l'adaptation de l'offre à la demande et préconiser *l'assujettissement dans les entreprises agricoles au droit commun* c'est, en effet, considérer que l'agriculture est une activité qui n'est pas fondamentalement différente de l'industrie. C'est ignorer les problèmes spécifiques qui se posent en agriculture en raison des difficultés de la production de masse, des limites de la concentration et de la dépendance à l'égard du milieu naturel.

Vouloir aligner les prix agricoles sur les coûts moyens des exploitations européennes ayant les coûts les plus bas, limiter l'octroi des aides économiques à la modernisation, c'est accepter que les lois du marché et de la concurrence soient les moteurs de la sélection entre agriculteurs et, en définitive, fonder la mise en place d'une agriculture compétitive de minorité sur l'encouragement des mécanismes spontanés et cumulatifs de l'exode agricole ».

5 — Les positions de la Fédération Nationale Porcine à « l'intergroupe porc » du VI^m Plan

Consciente des limites imposées par les choix fondamentaux du rapport général, la Fédération Nationale Porcine a cependant cherché à dégager plusieurs priorités, visant d'une part, à la défense du revenu des producteurs de porcs, d'autre part à l'organisation croissante de la production et de la commercialisation.

Il est important de pouvoir les rappeler très brièvement :

— *Un taux de croissance élevé pour la production porcine* est indispensable, non seulement pour limiter la perte de devises mais, surtout, pour permettre un revenu supplémentaire à de nombreux agriculteurs. Tout porc importé est, en effet, un manque à gagner pour les producteurs français.

— *Un effort important en matière d'aide aux investissements pour les bâtiments d'élevage*, pour assurer le renouvellement des bâtiments périmés ou inutilisables

et accroître les possibilités de logement.

Cet effort doit être programmé sur cinq ans et non être laissé aux aléas des budgets successifs.

— *Une régionalisation de la production porcine*, qui doit s'accompagner de l'implantation de nouveaux abattoirs et d'usines de transformation sur les lieux de production.

— *Un contrôle de la taille des élevages* pour réserver la production porcine aux agriculteurs et permettre au maximum de producteurs de vivre de leur travail.

— *Le développement et l'organisation de la production*, s'appuyant sur les groupements de producteurs et

la mise en place de relations contractuelles de plus en plus nombreuses.

— *La mise en place d'une organisation globale du marché*, capable d'assurer une sécurité de revenu aux producteurs.

L'ensemble de ces propositions à chaque étape de leur mise en place se heurtera aux forces économiques dominantes sur le marché. Les groupements de producteurs sont appelés à jouer un rôle déterminant dans l'évolution de la production porcine. Le présent rapport s'efforcera donc maintenant de préciser les problèmes posés au développement des groupements de producteurs dans la croissance économique actuelle.

LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS FACE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE

« Il est certain qu'en agriculture la propriété des moyens de production ne crée qu'un pouvoir économique illusoire. Le poids économique et financier d'exploitations modernes, individuelles ou regroupées, sera de plus en plus faible par rapport à la puissance des interlocuteurs, qui seront de plus en plus des sociétés multinationales. Seule leur insertion dans un ensemble coopératif plus vaste peut leur donner une certaine sécurité » (52^{ème} congrès CNMCCA 1970).

L'organisation de la production, s'appuyant sur des groupements de producteurs n'est pas suffisante. Elle représente une nécessité pour permettre aux producteurs de s'organiser collectivement, en vue d'améliorer la technicité de leurs élevages et de se présenter groupés face au marché et aux firmes. La concentration de l'offre permet, en effet, d'engager un rapport de force pour tenter de valoriser au mieux les porcs produits par les agriculteurs.

Mais, si nous regardons les choses en face, elle ne peut résoudre tous les problèmes car, en face de la concentration des circuits de distribution, les producteurs, même organisés, ne pourront acquérir un poids économique suffisant.

Cette partie du rapport tentera d'analyser certains des problèmes les plus importants posés à l'extension des groupements de producteurs. Au-delà de la concentration de l'offre : le contrôle de l'aval, les disparités croissantes au sein des groupements, les grosses unités de production, l'ouverture des groupements, l'animation interne.

A — VERS LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION

Faut-il rester au stade de la mise en marché ou tenter de s'approcher de plus en plus au niveau du produit transformé et vendu au consommateur ?

Si les formes juridiques de syndicats ou d'association peuvent, par leur souplesse, faciliter le démarrage de groupements de producteurs, elles rencontrent rapidement des limites quand les producteurs souhaitent s'engager dans une politique contractuelle de commercialisation.

Seules, les formes plus élaborées de coopératives et SICA, qui assurent une responsabilité financière collective des agriculteurs, répondent aux exigences visées par le contrôle d'abattoirs ou d'usines de transformation.

L'abattoir, la salaison, permettent aux producteurs de suivre plus loin l'élaboration de leur produit. Beaucoup plus qu'une plus-value, qui n'est pas toujours réelle, leur contrôle garantit aux agriculteurs une sécurité de commercialisation et, partant, la sécurité du travail.

Les fluctuations cycliques des prix étant moins importantes au stade du produit élaboré, l'usine de salaison peut s'engager à atténuer très fortement la variation des prix payés aux producteurs.

La capitalisation nécessaire à de telles actions est moins importante que celle engagée à la production (environ 2/3 production, 1/3 transformation), mais correspondra à une diminution sensible du revenu des producteurs. Il demeure cependant que l'usine, quand elle devra écouler sa production, restera soumise aux lois du marché et sera affrontée aux exigences des grandes surfaces de vente et à la concurrence des autres entreprises.

« Les prises de participation dont on parle fréquemment ne permettent pas un contrôle réel des sociétés. Les sommes importantes dépensées à cette occasion seraient utilisées avec plus d'efficacité au renforcement de l'appareil coopératif ».

Ces opérations sont d'autant plus dangereuses que les firmes laissées au contrôle des coopératives sont écartées par les groupes financiers qui s'intéressent de très près au secteur de la viande. La stratégie de la GS Nord, dépendant de la Banque Rotschild, est très significative à cet égard. Après avoir pris une participation majoritaire dans Pien et Glasson, gros abattoirs normands, au capital de 160 millions de francs, la société financière a racheté quatre entreprises de salaisons, totalisant un capital de 120 millions de francs.

Face à la complexité d'un tel problème, il ne semble pas se dégager de solution toute faite, valable en toute situation. La mise en place d'une politique contractuelle s'imposera certes de plus en plus. Mais, l'implantation des firmes capitalistes, ne se faisant qu'en fonction des profits escomptés, le développement d'un secteur coopératif puissant, dans une région aux infrastructures insuffisantes, rencontrera des difficultés accrues.

B — LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS POLE DE DEVELOPPEMENT

Le souci d'efficacité économique, de rentabilité maximum, impose le plus souvent aux groupements de producteurs de privilégier les éleveurs ayant les ateliers de production les plus importants.

1 — Les disparités au sein des groupements

Le transport, la comptabilité, l'encadrement technique, représentent des charges importantes supportées par les groupements. Leur coût est très variable suivant l'importance des élevages et de nombreux groupements sont amenés, par le biais des primes à la quantité, à pratiquer des prix différenciés, suivant les producteurs.

Certains éleveurs, produisant les plus grandes quantités de porcs, parfois au risque de faire éclater le groupement, demandent d'accentuer cette différence.

Les capacités d'autofinancement sont très différentes, suivant les producteurs. Seuls les groupements, capables d'assurer une caution solidaire peuvent aider des agriculteurs en difficulté à agrandir leurs élevages.

Il existe de nombreuses causes de disparités entre les producteurs d'un même groupement. Elles peuvent, malheureusement, conduire le groupement à ne travailler qu'avec les meilleurs éleveurs. Une telle politique, guidée par un souci d'efficacité économique à tout prix, se refuse d'envisager sérieusement les problèmes posés au développement global de la région et à l'organisation collective des agriculteurs.

2 — Le rôle d'entraînement des groupements de producteurs

Le souci d'être bien placé sur le marché et d'être efficace avant tout a conduit un certain nombre de grou-

pements à sélectionner les adhérents les plus efficaces. Quelques-uns ont même fait le choix délibéré d'être des « groupements d'élite ».

Un tel choix, s'il assure à court terme une certaine assurance de compétitivité économique, s'inscrit très clairement dans le processus de développement capitaliste, accentuant ainsi les écarts et les disparités entre les agriculteurs d'une même région.

Loin de sous-estimer la nécessité d'améliorer la gestion et la capacité commerciale des groupements, il faut cependant affirmer que les entreprises coopératives n'ont pas de raison d'être si elles ne répondent pas aux besoins et aux aspirations des producteurs dans leur ensemble.

3 — Le financement au titre du développement

Pour aider au démarrage des groupements de producteurs, le FORMA participe au financement de l'encadrement technique. Le relais est, ensuite, pris par l'ANDA, pour une période de cinq ans avec une prise en charge dégressive.

Le principe de cette aide traduit le souhait des Pouvoirs Publics de voir les groupements assurer à terme le financement de leur propre encadrement technique. Il écarte donc délibérément le rôle d'entraînement que devrait jouer le groupement de producteurs.

A plusieurs reprises, la Fédération Nationale Porcine a demandé la modification de cette méthode de financement pour tenir compte de l'effort de développement assuré par les groupements. Dans le même sens, il serait souhaitable de refuser toute aide aux groupements qui se bornent à opérer une concertation entre les plus gros éleveurs d'une même région et refusent toute action d'entraînement et de promotion.

La nécessité de progresser rapidement dans l'organisation de la production et de conférer à l'organisation économique un rôle moteur dans la diffusion du progrès technique, doivent guider les actions, tant de vulgarisation, que de développement, entreprises au niveau départemental. De gros efforts sont encore à faire en matière de formation et de coordination des techniciens mais, aussi, de concertation entre les organismes techniques et économiques engagés dans une action de promotion des agriculteurs.

4 — Animation et répartition des tâches au sein des groupements

La co-responsabilité des producteurs a toujours été un des objectifs du développement coopératif. Tous les groupements se sont heurtés aux différentes étapes de leur croissance, aux problèmes de l'animation, de l'information et de la prise de décisions collectives. Certains même, soucieux de conserver les relations établies lors de la création du groupement, sont très réticents pour admettre de nouveaux adhérents.

La nécessité d'une concentration de l'offre de plus en plus importante, donc du regroupement d'un grand nombre de producteurs, implique la mise en place de groupes de base ou sections, pour permettre une large discussion sur le fonctionnement du groupement, la politique à mettre en place. Loin de s'opposer à la délégation du pouvoir aux administrateurs élus, cette animation des sections locales conduit à une prise en charge du groupement par un plus grand nombre d'adhérents.

De même, l'encadrement technique, plutôt que de privilégier la visite individuelle du technicien devrait s'axer davantage sur la discussion régulière entre plusieurs agriculteurs voisins, le technicien ayant alors beaucoup plus à jouer un rôle d'animateur.

La prise en charge par le groupement de tâches de plus en plus nombreuses (directives techniques et sanitaires, planning de production, plans de sélection) conduit les agriculteurs à une plus grande spécialisation. La spécialisation des tâches ne doit cependant pas aboutir à une « parcellisation » de leur travail, à l'image de l'évolution rencontrée par les éleveurs liés à des fermes privées. A ce stade là, la formation, la responsabilité commune, demeurent essentielles pour avancer vers une réelle promotion collective de tous les agriculteurs.

Nous ne pouvons ici épuiser l'ensemble des problèmes qui se posent à la politique des groupements de producteurs.

Dans le prolongement des travaux présidés par M. Duhamel, alors Ministre de l'Agriculture, à la journée des groupements de producteurs de Grignon, le 26 octobre 1970, il est nécessaire de mettre en œuvre rapidement un système de reconnaissance provisoire à l'échelon régional avec la participation des responsables professionnels concernés, le rôle de la commission nationale technique devenant déterminant pour contrôler la qualité de l'effort effectué et inciter à une plus grande coordination des groupements entre eux.

La mise en place de 11 unions régionales de groupements de producteurs, à l'occasion des aides de régularisation des cours, constitue déjà l'amorce d'une concertation nécessaire pour une organisation globale du marché de la viande porcine.

La création, en juin dernier, d'une fédération nationale des groupements, s'inscrit également dans le sens d'une meilleure coordination entre tous les groupements de producteurs reconnus, permettant ainsi une représentation nationale des groupements de producteurs.

VERS UNE ORGANISATION GLOBALE DU MARCHÉ DE LA VIANDE

L'organisation de la production et celle des marchés sont étroitement dépendantes l'une de l'autre. Une organisation des marchés suppose une solide organisation des producteurs mais, inversement, l'organisation des marchés constitue une incitation efficace à l'organisation de la production, les producteurs n'acceptant, à juste titre, de s'organiser que s'ils bénéficient d'une sécurité accrue.

C'est précisément cet objectif de la garantie de revenu qui est prioritaire et qui doit sous-tendre l'ensemble des actions de la Fédération Nationale Porcine.

A — POURQUOI UNE ORGANISATION GLOBALE DU MARCHÉ DE LA VIANDE PORCINE

Le découragement ou le mécontentement des producteurs manifeste clairement une hostilité à la spéculation et à l'insécurité qui caractérisent actuellement le marché de la viande porcine.

L'analyse effectuée dans la première partie du rapport montre clairement les limites des mécanismes d'intervention sur le marché et leur incapacité à apporter une sécurité de revenu aux producteurs de porcs.

1 — Des garanties insuffisantes

Le règlement européen se contente d'accompagner les lois du marché dans le cadre de la CEE. Le niveau du prix de base, les mécanismes de déclenchement des interventions, ont montré l'incapacité d'un tel règlement à atténuer les fluctuations cycliques des cours et à protéger réellement les producteurs.

De plus, l'intervention sur le marché par la SIBEV s'effectue lorsque les cours constatés sont inférieurs, non seulement au prix de base mais au seuil défini par avance. Il est donc évident qu'au moment du déclenchement les producteurs ont déjà subi un préjudice important. Le principe même d'intervention s'appuie sur les seules quantités marginales, source de déséquilibre du marché, sans pouvoir appréhender et contrôler l'ensemble des transactions du marché. Par ailleurs, les achats de la SIBEV interviennent en aval de la production, au stade des viandes abattues, ce qui, parfois, profite plus au négoce qu'aux producteurs.

Il ne peut être question de remettre en cause l'utilité de cet organisme, mais bien d'en voir les limites.

La rigidité des coûts de production et la hausse constante des charges d'aliments du bétail, ne sont guère prises en compte pour la fixation du prix de base.

La signification de celui-ci est beaucoup plus d'ordre politique que dépendante de l'évolution du revenu réel des producteurs.

2 — Des mécanismes, source de disparités considérables, au détriment des exploitations d'élevage

Alors que certains produits bénéficient d'un soutien efficace et pratiquement de prix garantis, les produc-

Blé	2 % des producteurs fournissent	30 % de la collecte
	15 % des producteurs fournissent	70 % de la collecte
Orge	25 % des producteurs fournissent	80 % de la collecte
Mais	25 % des producteurs fournissent	75 % de la collecte
Vin	1 % des producteurs fournissent	21 % de la collecte
	20 % des producteurs fournissent	75 % de la collecte
Bovins	20 % possèdent 46 % des effectifs	
Porcs	6 % commercialisent 45 % de la production	
Lait	20 % commercialisent 43 % de la production.	

Le soutien des marchés étant distribué sous la forme d'un complément de prix, les producteurs économiquement les mieux placés peuvent obtenir des marges supplémentaires importantes. Par contre, pour le plus grand nombre, cette aide trop faible ne leur permet pas d'engager les ressources d'autofinancement nécessaires à la modernisation de leurs entreprises.

Il résulte de cette situation que le soutien des marchés, tel qu'il est pratiqué à l'heure actuelle, et tel qu'il résulte d'une hiérarchie non satisfaisante, accentue les inégalités entre régions, productions et exploitations.

A titre d'exemple, la part des dépenses du FEOGA, dans la valeur de la production finale pour chaque produit, est indiquée dans le tableau ci-dessous : il s'agit de moyennes valables pour l'ensemble de la CEE, compte tenu des aides nationales :

Blé	: 18,4 %
Céréales secondaires	: 19,9 %
Riz décortiqué	: 8,2 %
Betteraves sucrières 1967-1968	: 17,1 %
Betteraves sucrières 1968-1969	: 31,8 % (3)
Graines oléagineuses	: 54,6 %
Huile d'olives	: 43,8 %
Viande de porc	: 1 %
Volailles	: 0,6 %
Œufs	: 0,1 %
Lait 1967-1968	: 6,5 %
Lait 1968-1969	: 13,3 % (3)

Il apparaît donc clairement que les éleveurs, en général, et les producteurs de porcs, en particulier, sont nettement défavorisés du fait de l'absence d'une pro-

tection efficace et d'un déséquilibre très important dans la répartition des aides des Pouvoirs Publics.

Le rapport moral du dernier congrès de la FNSEA a longuement analysé cette situation ; il explique notamment que : « les transferts budgétaires en faveur du soutien des marchés représentent une grande partie du prix payé pour certains produits. Par ailleurs, la production commercialisée devient le fait d'un nombre de plus en plus restreint de producteurs, qui bénéficient donc de l'essentiel de cette aide budgétaire ».

tection efficace et d'un déséquilibre très important dans la répartition des aides des Pouvoirs Publics.

3 — Les limites des groupements de producteurs

Une telle situation amène une hostilité grandissante des producteurs à l'égard d'une construction européenne, dont les mécanismes privilégient une croissance économique au détriment d'un développement harmonieux des régions et des productions.

Elle montre aussi clairement les limites des groupements de producteurs qui, par eux-mêmes, malgré les efforts constants d'amélioration de la productivité, de mise en place de circuits commerciaux réguliers, ne pourront apporter la garantie de revenu souhaitée par l'ensemble des producteurs de porcs.

Compte tenu de tous ces éléments, la Fédération Nationale Porcine estime indispensable la mise en place rapide d'un système d'organisation globale du marché de la viande porcine assurant aux producteurs une sécurité de revenu.

Chacun reconnaît que l'organisation mise en place, notamment pour les céréales, s'est révélée d'une très grande utilité pour les agriculteurs. Il est d'autant plus regrettable qu'un tel système d'organisation n'ait pas été mis en place pour d'autres productions, en particulier pour la viande.

Certes, il serait illusoire de vouloir transposer purement et simplement l'office du blé de 1936 à la production porcine. Il n'en reste pas moins que la plupart des principes, qui étaient à la base de sa création, restent valables.

(3) Montant estimé pour la campagne 1968-1969. Non compris le montant de la cotisation à la charge des producteurs.

B — LA SECURITE DES PRODUCTEURS EXIGE UNE ORGANISATION GLOBALE DU MARCHÉ :

UN PRECEDENT HISTORIQUE : L'OFFICE DU BLE

Vers les années 1930, le marché du blé se caractérisait par une grande instabilité.

On chercha tout d'abord des solutions de compromis entre le libéralisme économique et l'intervention de l'Etat : création d'un comité interprofessionnel du contrôle des importations de blé en 1931, institution d'un prix minimum en 1933, création d'un comité national d'organisation et de contrôle du marché des céréales. Toutes ces mesures se bornaient à instituer un système d'intervention limité, jouant notamment sur le volume des importations. Elles n'eurent pas les résultats escomptés car il ne sert à rien de décréter un *prix garanti quand il n'existe pas de moyens d'intervenir en permanence sur le marché en ayant prise sur tous les facteurs qui concourent à la formation du prix*, ce qui exige une organisation globale de marché.

En 1936, les cours ayant battu tous les records de baisse et la conjoncture politique aidant, le gouvernement de l'époque fit voter une loi portant création de l'office du blé, dont les principes très simples peuvent être résumés ainsi :

— Création d'un organisme public *de nature interprofessionnelle*, bénéficiant du monopole d'achat et fixant un prix garanti par campagne ;

— Obligation, pour les producteurs, de livrer leur récolte à une coopérative, ou un négociant agréé, pour bénéficier du prix garanti ;

— Pour le financement de leurs achats, les coopératives et les organismes de stockage agréés peuvent créer, en contrepartie des blés qu'ils détiennent, des effets avalisés par l'office, escomptés par les caisses de Crédit Agricole *et réescomptables par la Banque de France*.

Malgré les critiques et en dépit de tous les scepticismes, la mise en place de l'office fut si rapide que la récolte de blé *bénéficia, dès 1936, du prix garanti*.

Le nombre des coopératives double de 1936 à 1939, passant de 633 à plus de 1.200.

L'office du blé a réussi :

— *A assurer aux producteurs la sécurité ;*

— *A développer l'organisation de la production.*

La mise en vigueur du Marché Commun a conduit à opérer un certain nombre d'ajustements, en particu-

lier la suppression du quantum ; mais, les producteurs sont toujours assurés de vendre leur récolte à un prix minimum aux organismes collecteurs agréés, ce que le gouvernement de 1936 avait réellement voulu.

Il est ainsi démontré qu'une organisation globale du marché constitue le moyen le plus sûr d'assurer aux agriculteurs un minimum de sécurité et de développer l'organisation des producteurs.

Certes, cela a été rendu possible en 1936 grâce à la conjonction d'un certain nombre d'éléments : crise grave et pratiquement chronique du marché du blé, conjoncture politique favorable à des réformes fondamentales, relative facilité d'organiser le marché d'un produit assez homogène et facilement stockable.

Il est certain qu'une organisation de ce type pour le marché de la viande n'irait pas sans difficulté. Pourtant, aucun des obstacles habituellement invoqués n'est insurmontable.

C — LES POSSIBILITES D'UNE ORGANISATION GLOBALE DU MARCHÉ DE LA VIANDE DE TYPE OFFICE

Les liaisons structurelles, qui existent entre les circuits commerciaux des différents types de viande (porc, bœuf, mouton, veau), nécessitent de poser le problème globalement. Les travaux déjà effectués par la Fédération Nationale Bovine, lors de sa dernière assemblée générale, ont permis de franchir une première étape pour approfondir l'ensemble du projet dans le cadre de la Confédération Nationale de l'Elevage.

Les caractères spécifiques de la production porcine exigent cependant de préciser les principes essentiels à cette organisation du marché, d'analyser les difficultés à surmonter pour sa mise en place et d'envisager les moyens de sa réalisation.

1 — Les principes

L'abattoir constituant le point de passage obligé de toute la production porcine, représente un goulot d'étranglement naturel. Par ce fait même, il doit devenir un des piliers de l'organisation aboutissant à une plus grande transparence du marché et à une connaissance précise des quantités et des prix de l'ensemble des transactions.

Le classement : Actuellement, près de 40 % des porcs abattus sont classés suivant la grille ITP. La généralisation de celle-ci demeure essentielle pour une meilleure appréhension du marché et la définition de catégories de références pour l'obtention d'un prix garanti.

Son extension est possible très rapidement à l'ensemble des abattoirs publics traitant un minimum de 500 tonnes par an. Pour éviter la mise en place d'un

« corps » de classeurs agréés, il semble préférable d'avoir à faire à des contrôleurs régionaux directement reliés à une organisation interprofessionnelle.

Sa généralisation se heurtera à l'existence d'un très grand nombre de petits abatteurs, mais pourra être obtenue par la sortie des textes législatifs.

Connaissance des flux et des prix pratiques : Chaque abattoir fournira chaque semaine le relevé des quantités de porcs collectés, de leur qualité, des prix d'achat.

Il communiquera également les informations sur la provenance et la destination des animaux abattus.

Les cotations régionales pourront ainsi être perfectionnées, ce qui ne préjuge pas de la question de savoir si elles doivent être la constatation des prix pratiqués pendant la semaine ou la définition d'une référence pour les transactions à effectuer (exemple : les groupements de producteurs qui indexent la rémunération des producteurs sur la cotation régionale).

Cotisations des producteurs : Le passage de tous les porcs par les abattoirs permettra aux producteurs de participer financièrement à l'organisation du marché. Cette participation des éleveurs ne doit en aucun cas être utilisée pour pallier les insuffisances de crédits publics mais servir au financement d'actions, dans lesquelles les producteurs de porcs auront une responsabilité de gestion et d'orientation sur l'utilisation des fonds.

Agrément : Comme pour le marché des céréales, la définition des collecteurs ou abatteurs agréés représente le moyen le plus efficace pour parvenir à une politique de prix garantis, les éleveurs devant passer, pour bénéficier de la garantie, par un groupement agréé ou un syndicat traitant avec un négociant agréé.

Dans le domaine des porcelets, pour lesquels les circuits commerciaux sont beaucoup plus compliqués, il faudra recourir à l'agrément de groupements et de négociants offrant des garanties financières et commerciales, sachant que l'indexation des prix du porcelet sur les prix du porc charcutier devra être encouragée au maximum pour atténuer les fluctuations excessives des prix.

Un prix garanti : Pour apporter une sécurité de revenu, ce prix garanti devra se rapprocher au maximum du prix de revient observé dans des ateliers de production, de bon niveau technique. Ce prix pourrait être variable, suivant les régions, si des différences importantes étaient constatées.

Dans le cas où le prix garanti serait inférieur au prix de revient, la différence devrait, s'il y a lieu, être versée sous forme de complément de prix.

Une politique de prix garanti implique des risques de surproduction permanente. Actuellement, l'élimination des excédents structurels de production s'effec-

tue à chaque crise, en condamnant les producteurs les plus mal placés à abandonner leur activité.

Deux mesures doivent donc être envisagées pour atténuer les fluctuations cycliques des prix et permettre une meilleure adaptation de l'offre à la demande :

— La définition d'un quantum financier de soutien de marché par agriculteur. En effet, les aides de régularisation des cours, mises en place pour la crise actuelle devraient permettre d'éviter à la majorité des producteurs groupés une dégradation trop importante de leur revenu. Mais, parallèlement, ces mêmes aides peuvent conduire à conforter la rente de situation de très gros éleveurs. Une telle politique garantirait une sécurité de prix pour la partie de la production correspondant au stade actuel d'évolution des techniques à l'emploi et à la rémunération normale d'un travailleur. Les éleveurs ne bénéficient des aides de soutien que dans une certaine limite, la part supplémentaire de leur production ne bénéficiant d'aucune aide.

— La mise en place de quota de production permettrait une meilleure adaptation de l'offre à la demande ; cette politique à envisager dans le cadre de l'Europe, sera nécessaire pour compléter et renforcer la première proposition.

Une organisation régionale interprofessionnelle : Toutes les actions pourraient être coordonnées et contrôlées par des organismes à compétence régionale de nature parapublique et de composition interprofessionnelle. Les unions régionales de groupements de producteurs de porcs devront constituer un des piliers de cette organisation.

Dans une seconde étape, la réalisation de programmes de développement de la production pourrait être mise en œuvre à l'échelon régional et liée à une politique d'incitation à l'organisation de la production et de renforcement de la coopération.

2 — Les difficultés

Une telle proposition rencontre immédiatement des objections nombreuses. Les unes résultent de considérations plus ou moins idéologiques, elles sont les moins fondées ; les autres font état de difficultés techniques et organisationnelles. Elles méritent d'être sérieusement analysées mais en tout état de cause elles ne sont pas insurmontables, l'expérience d'autres pays, dans ce domaine, en est la preuve la plus évidente.

La création, au sein d'Unigrains, d'un fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs, nous permet d'espérer de pouvoir disposer de moyens pour conduire un certain nombre d'actions précises. En effet, dans le cadre des « actions structurelles », la priorité doit être donnée à l'organisation globale du marché, de préférence aux prises de participation dans les secteurs de transformation et de distribution de la viande ; car il ne semble pas que des groupes économiques solides, fussent-ils coopératifs, puissent améliorer durablement

le revenu des producteurs, dans la situation actuelle du marché. Le conseil d'administration de la Fédération Nationale Porcine du 12-11-70, a pris clairement position dans ce sens en dégageant un ordre de priorité dans l'utilisation des fonds :

- a) Etudier et financer le projet d'organisation globale du marché ;
- b) Renforcer l'organisation coopérative ;
- c) Aboutir, éventuellement, à des primes de participation mais seulement sur des dossiers sérieux.

La question fondamentale reste cependant d'ordre politique. En effet, le projet d'office de la viande n'est pas nouveau. L'idée avait déjà été émise en 1936, à l'époque du Front Populaire. Un texte a été proposé au Parlement en 1953, sous l'impulsion du groupe socialiste.

Seule une position commune de l'ensemble des organisations professionnelles peut permettre, actuellement, de dégager la volonté politique nécessaire à la réalisation d'une organisation globale du marché de la viande, souhaitée par la grande majorité des producteurs.

D — UN CONTROLE NECESSAIRE DES GROSSES UNITES DE PRODUCTION

La production porcine étant une production « hors sol », les techniques actuelles permettent la constitution de très gros ateliers de production. Ces unités ont tendance à être de plus en plus autonomes des structures d'exploitation agricole. La disponibilité en capitaux devenant un critère déterminant pour l'évolution des unités de production, ne risque-t-on pas ainsi de voir s'accroître les disparités au sein de l'agriculture ?

Cette question est d'une particulière importance en ce qu'elle concerne directement le revenu des éleveurs de porcs. Un rapide calcul permet de comprendre l'ampleur du problème : 18.000 unités naisseur-engraisseur, d'une capacité annuelle de 1.000 porcs (certains avancent même le chiffre de 4.000 unités d'une capacité de 5.000 porcs par an) suffiraient à couvrir largement les besoins de la consommation française. Par ailleurs, on peut estimer à plus de 200.000 le nombre d'agriculteurs, pour lesquels la production porcine représente actuellement un complément de revenu non négligeable.

1 — La position des grosses unités de production

Les analyses convergentes d'un rapport d'expert demandé par la Commission de la CEE, publié en février 1969, et d'une étude de l'ITP sur la gestion des ateliers de production porcine, apportent des enseignements très significatifs :

— La production des aliments dans l'exploitation elle-même, peut procurer une économie importante qui dépasse 3 centimes par kilo d'aliments pour 400 porcs logés ;

— D'une façon générale, au-delà de 60-80 truies et 400 porcs logés, il n'y a plus, dans l'état actuel des techniques, d'économie importante du point de vue des coûts de productions unitaires ;

— Mais, le coût de production ne suffit pas à déterminer la taille optimale d'un atelier, en particulier au stade de l'engraissement. En effet, la mise en marché régulière de fortes quantités de porcs permet une diminution non négligeable des coûts de commercialisation.

Il est donc évident qu'au-delà de l'amélioration des coûts de production, l'amélioration des coûts de commercialisation (approvisionnement et vente) peut inciter à la constitution de grandes unités de production, à supposer le problème financier résolu.

Dans l'état actuel des choses, il semble cependant que la concentration s'effectue d'abord dans les exploitations agricoles s'accompagnant d'un accroissement des charges pour le capital emprunté.

Dans une seconde étape, les entreprises non agricoles, possédant des assises financières importantes et intéressées à toute la chaîne du porc, seront incitées à contrôler de grands centres de production. Leur intérêt pour la production ne tient pas tant des bénéfices escomptés, somme toute relativement peu importants, que du souci de contrôler l'ensemble de la filière porc. Il est, en effet, important de noter que ces mêmes firmes, quand elles en ont la possibilité, essayent de reporter sur les agriculteurs les investissements les plus importants (bâtiments, cheptel) et la majorité des aléas techniques et sanitaires.

La constitution d'ateliers de très grandes dimensions (au-delà de 2.000 porcs produits par an) peut, d'une certaine façon, s'assimiler par analogie aux cumuls de terre, dans la mesure où cette production ne pourra être faite par d'autres agriculteurs. En effet, la production supplémentaire mise sur le marché, aura tendance à faire pression sur les cours, accélérant ainsi la chute des prix qui conduira d'autres producteurs à cesser leur activité.

2 — Bilan de l'article 21

L'article 21 de la loi du 8-8-62 n'a jamais été suivi de décrets d'application. Seules plusieurs circulaires ministérielles ont défini les seuils d'ateliers nécessitant des autorisations préalables de la Commission Départementale des Structures.

Suite à sa caducité au 1^{er} janvier 1970, le Ministère de l'Agriculture a publié, le 30 septembre 1970, une note d'information faisant le bilan des autorisations accordées :

a) La procédure de déclaration préalable a permis une connaissance précise des investissements réalisés dans chaque département en matière de production porcine, en particulier par taille d'élevage. Il aurait été souhaitable de pouvoir le relier à la surface exploitée par les agriculteurs intéressés.

b) Contrairement aux arguments avancés par de nombreux détracteurs, cette disposition réglementaire n'a pas joué un rôle de frein. En effet, en 1969, le potentiel de production, dû aux autorisations, représente environ 12 % de la production, soit plus que l'augmentation de la production pour cette même année.

c) L'augmentation de la taille moyenne des ateliers a été très nette de 1968 à 1969, passant de 425 porcs à 548 porcs par an. Les autorisations pour les ateliers de plus de 1.000 porcs par an, au nombre de 47 en 1968, sont passées à 168 en 1969. Mais, les derniers représentaient moins de 15 % de la capacité supplémentaire de production.

Cette rapide analyse permet d'affirmer que l'article 21 a effectivement été une tentative de politique de revenu en agriculture ; en réservant la production porcine à un maximum d'agriculteurs, il a donné la possibilité à des producteurs qui en avaient besoin, d'acquérir un revenu par la production porcine.

3 — Vers un contrôle des grosses unités de production

La mise en place d'une organisation de la production, s'appuyant sur des groupements de producteurs dynamiques, permet à la Fédération Nationale Porcine d'affirmer clairement qu'une limitation de la taille des ateliers de production n'est pas anti-économique.

Plusieurs dizaines, ou même plusieurs centaines, d'agriculteurs, produisant dans de bonnes conditions techniques, réunis au sein d'un groupement de producteurs, peuvent garantir des coûts de production et des possibilités commerciales largement concurrentielles avec des unités de plusieurs milliers de porcs.

A Bruxelles, les représentants d'autres pays souhaitent actuellement que ce problème soit rapidement mis à l'étude. Sans attendre l'aboutissement de cette négociation très importante, il semble déjà possible d'appliquer en France un certain nombre de mesures :

— La réservation effective des aides aux investissements aux agriculteurs qui en ont le plus besoin pour surmonter des difficultés d'autofinancement ;

— En matière de fiscalité directe, la définition de seuils protégeant les producteurs possédant des unités de production moyenne ;

— La mise en place de quantum financiers pour l'attribution des aides de soutien du marché.

Un travail important reste à faire pour préciser ces critères afin de limiter les éleveurs ayant de grosses productions et encourager le maximum d'agriculteurs ayant des ateliers de petite dimension à accéder à une taille économiquement valable.

Toutefois, l'ensemble de ces propositions restent insuffisantes si les producteurs de porcs, à l'échelon départemental, n'envisagent pas d'assurer eux-mêmes un contrôle de l'implantation des nouvelles porcheries.

Conclusion

Ce rapport est un document de travail qui devra être repris à tous les échelons de notre organisation syndicale. Il a pour but de replacer les problèmes de la production porcine, dans le contexte général de l'évolution économique actuelle.

L'amélioration des techniques d'élevage et l'organisation de la production par les groupements ne pourront suffire à accroître le revenu des producteurs de porcs. Les fluctuations cycliques des prix, le développement des firmes de plus en plus puissantes, jouent, en effet, un rôle déterminant sur la baisse régulière de la marge par porc produit.

La crise actuelle sur le marché manifeste clairement les insuffisances notoires du règlement européen, plus adapté à faciliter les échanges commerciaux qu'à protéger réellement le revenu des producteurs.

L'inquiétude des agriculteurs va en s'accroissant. Ils ont été accusés d'être à l'origine du déficit de la production porcine. Malgré leurs efforts pour accroître la production, la baisse prolongée des prix les prive d'un revenu indispensable.

Les sombres perspectives du VI^{ème} Plan pour l'agriculture, les conduisent à s'interroger sur leur avenir, sur leur place dans l'économie du pays et, parfois, à se décourager. Ils constatent avec amertume qu'il leur a souvent fallu manifester leur mécontentement, quelquefois avec violence pour que leurs justes revendications soient prises en considération.

Le développement et le renforcement des groupements de producteurs permettent cependant aux producteurs de porcs d'espérer que l'avenir n'est pas fermé pour eux. Cependant, ils sont très conscients de la nécessité absolue d'aller plus loin, vers une organisation globale du marché de la viande porcine de type office, étape indispensable pour parvenir à un minimum de sécurité de revenu.

Une telle action ne peut s'envisager, sur le plan syndical, qu'à travers des actions revendicatives structurées, dans le cadre d'une organisation solide pour amener le gouvernement à prendre des décisions énergiques et à réviser ses orientations fondamentales en matière de politique de l'élevage.

La Fédération Nationale Porcine n'existe pas pour elle-même. Sa seule raison d'exister est d'être l'expression nationale de l'ensemble des producteurs de porcs et de leurs organisations de base, afin de défendre leurs revendications et coordonner leurs actions.

Dans ce sens, la concertation des organisations spécialisées au sein de la Confédération Nationale de l'Élevage permettra de faire progresser l'élaboration d'une politique cohérente de l'élevage.